



RÈGLEMENT

5^e Rallye des 1000 chemins de l'aventure – édition 2024 Rallye touristique sans aucune notion de vitesse et de temps imparti

ORGANISATEUR

Racing Flandre Organisation (RFO), association loi 1901 RNA N° W594002473 domiciliée au Centre directionnel
41 Avenue Maréchal de Lattre de Tassigny – 59190 HAZEBROUCK

Président : Hervé Diers **Tel** : 06.08.22.22.72 **Mail** : contact@1000-chemins.com

CALENDRIER

Du 15 octobre 2023 au 30 avril 2024 : Ouverture des pré-inscriptions/inscriptions.

1 mars 2024 : Fin des droits d'engagements minorés.

Jeudi 30 avril 2024 : Clôture des engagements ou lorsque le nombre de 500 concurrents, toutes catégories confondues, sera atteint.

Jeudi 6 juin 2024 18h30 : Soirée de gala pour la présentation officielle du rallye – Espace Flandre – rue du Milieu - 59190 HAZEBROUCK

Programme du « 5^e Rallye des 1000 Chemins de l'Aventure » :

Vendredi 27 septembre 2024 : Vérifications techniques et administratives de 10h à 21h00

Samedi 28 septembre 2024 : Vérifications techniques et administratives de 6h à 7h00

Départ boucle Flandre, Audomaroise et 7 Vallées Artois Ternois pour les concurrents

Repas/concert des 1000 Chemins (concurrents, partenaires).

Dimanche 29 septembre 2024 : Inversement des boucles pour les concurrents

*L'organisateur se réserve le droit d'imposer une boucle lorsque la capacité d'une boucle est atteinte
(170 concurrents maximum par boucle)

ARTICLE 1 - ORGANISATION

Ce rallye touristique sera disputé conformément :

- Au présent règlement et à ses additifs éventuels,
- Au code de la route français

Ce rallye touristique a reçu le permis d'organiser – (en cours d'instruction)

Art. 1.1. : Officiels de l'épreuve

- 1 Directeur d'organisation : Hervé DIERS 06 08 22 22 72
- 1 Directeur opérationnel des Boucles Rallye : Patrick DEBAILLEUL 06 83 45 98 07
- 2 Adjoints au directeur de boucle : Pierre François ROBYN 07 89 71 75 47 – Eric PERUS 0762132429
- 1 Directrice du PCO (Point central d'organisation) : Alicia DIERS 06 24 46 42 36
- 2 Coordinateur du parc fermé et flux de véhicule sur le camp de base : Thierry ROGER 06 08 53 64 63 – Pascal VANDENSTEEN – 06 31 86 84 00
- 1 Directeur du camp de base : Yves HOQUET
- 1 Directeur gestion matériel et stock : Éric DEGRAVE 06 02 22 74 78
- 2 Relations Concurrents : Hélène DIERS 06 73 48 22 06 – Lilian SIMOENS
- 1 Responsable Informatique : Marty LAMOUREUX 06 98 55 18 55
- 1 Responsable catégorie moto : Jean Marie STRUYS 06 25 00 21 88
- 1 Responsable catégorie Auto : Teddy LEGRIS 06 50 58 97 95
- 19 commissaires responsables point aventure :
- 3 commissaires responsables épreuve cartographie :
- 2 Coordinateurs de départs : Phillipe VANDAMME 07 49 35 25 04 – Françoise HUETTE - 06 62 01 13 50
- 2 Coordinateur du concours d'élégance : Benoît SEBERT 06 60 57 38 91 – Teddy LEGRIS 06 50 58 97 95
- 1 Coordinateur d'assistance sur parcours : Franck HUYGUES 06 48 80 03 51
- 1 Coordinateur radio VHF organisation : Orange Events
- 1 Responsable Technique : Phillipe Vandamme 07 49 35 25 04
- 1 Direction médicale : Didier FROIMONT 06 03 44 14 14
- 1 Coordinatrice protocole et remise des prix : José FROMENT 06 16 66 47 49
- 4 Responsables sécurité : Yves HOQUET 06 22 87 98 28 – Christophe LECIGNE 06 15 45 36 21 – Romain QUAEGBEUR 07 87 00 48 16 – Sylvain BLONDAEL 06 25 89 22 98
- 1 Coordinateur sécurité aérienne (Hélicoptère) : Jacques HELIAS 06 18 65 19 31

Art. 1.2. : Vérifications administratives

Les vérifications administratives se dérouleront le vendredi 27 septembre 2024 de 10h à 21h00 et le samedi 28 septembre de 6h à 7h

Chaque participant recevra par mail une convocation précisant le jour et l'heure exacte auxquels il devra se présenter.

A minima, 1 membre de l'équipage devra se présenter avec le véhicule et l'ensemble des documents et matériels spécifiques précisés ci-dessous :

Le membre d'équipage devra présenter aux vérifications les documents originaux suivants, en cours de validité :

- Permis de conduire national, obligatoire pour le (ou les) pilote(s) uniquement.
- Autorisation du propriétaire du véhicule engagé sur le 5^e Rallye des 1000 Chemins de l'Aventure, si celui-ci n'est pas membre de l'équipage.
- Certificat d'immatriculation du véhicule.
- Certificat d'assurance du véhicule valide sur le territoire français.

Il est conseillé de télécharger l'application « Tri-RALLY » sur tablette ou téléphone portable (Apple ou Android) en amont du rallye.

Un membre de l'organisation se tiendra à votre disposition pour vous expliquer le fonctionnement si nécessaire.

Art. 1.3. : Vérifications techniques (Auto, Moto, Cyclomoteur)

Les vérifications techniques se dérouleront le vendredi 27 septembre de 10h à 21h et le samedi 28 septembre de 6h à 7h chez HEDICOM / ESPACE 51 – 51 rue de Vieux Berquin - Hazebrouck

Elles seront d'ordre tout à fait général et porteront sur les points sécuritaires importants tels que : ceintures de sécurité, kit et gilets de sécurité.

La responsabilité du Commissaire technique et de l'organisateur ne portera que sur les seuls points sus-cités.

Le départ pourra être refusé à toute voiture ne présentant pas les garanties suffisantes de sécurité et dont l'équipage du véhicule devait ou aurait dû être conscient. Dans ce cas, les droits d'engagement resteront acquis à l'organisateur.

La présence de ceintures de sécurité et/ou de sièges baquets, même ceux n'étant pas d'origine, sont autorisés.

A noter : la pose des autocollants se fera pendant les vérifications techniques (voir article 5)

Art. 1.4. : Équipement et accessoires électroniques autorisés

Les tablettes et téléphones portables (Apple ou Android) sont indispensables afin de télécharger l'application Tri-Rally qui servira à calculer vos kilomètres en temps réel et notamment lors de l'épreuve cartographique. Il convient de prévoir un support au tableau de bord ou au guidon et d'une batterie de secours.

Les Tripmasters de tous types sont autorisés **mais ne remplacent pas l'application Tri -RALLY (Appli gratuite)**

Pour les motos et les cyclomoteurs, il est conseillé de louer un roadbook électronique (facultatif), 60€ le week-end. Une location pour 3 concurrents roulant en groupe peut suffire.

ARTICLE 2 - ASSURANCES

Les organisateurs Racing Flandre Organisation ont contracté une police d'assurance garantissant la Responsabilité Civile de l'Organisation, des bénévoles ainsi que de tous les participants pour la durée de la manifestation. (Compagnie : AXA Contrat N° ...). Attestation communiquée 10 jours avant la date de la manifestation

Le participant reste seul responsable des dégâts physiques pouvant arriver à lui-même, à ses passagers ainsi qu'à des tiers : ceux-ci n'étant en aucun cas de la responsabilité de l'organisation.

Il appartient donc aux participants de vérifier auprès de leur compagnie d'assurance que leurs contrats couvrent l'utilisation de leur véhicule dans le cadre d'un rallye touristique. Si ce n'est pas le cas, il leur appartient de prendre toute disposition pour se couvrir contre les risques inhérents à ce rallye et de prendre toutes dispositions pour couvrir le conducteur, les éventuels passagers et les tiers en cas d'accident ou d'incident.

C'est l'assurance personnelle du propriétaire du véhicule engagé qui couvrira les frais le cas échéant.

ARTICLE 3 – PARTICIPANTS

Art. 3.1 Inscription – Droits d'engagement

Toute personne qui souhaite prendre part au 5^e Rallye des 1000 Chemins de l'Aventure doit au préalable se préinscrire en ligne sur le site internet des 1000 Chemins de l'Aventure (« www.1000-chemins.com onglet je me préinscris »). À la suite de cette pré-inscription, un dossier d'inscription complet lui est adressé sous réserve de paiement en ligne des 55 €. (Cinquante-cinq euros qui seront déduits de l'engagement définitif)

Dossier à retourner :

- **par voie postale** au siège d'organisation du rallye à l'adresse suivante : **41 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny – 59190 HAZEBROUCK – France**

- **ou par mail** : contact@1000-chemins.com

Validation de l'inscription/engagement

Les inscriptions sont ouvertes :

- **En formule Week-End – 2 Boucles (La boucle Flamande et/ou la boucle Audomaroise et/ou La boucle Ternoise).
Chaque concurrent devra effectuer une boucle le samedi et une autre boucle le dimanche.**

Le dossier d'inscription et le paiement du solde de l'engagement devront être réceptionnés au plus tard le 15 septembre 2024 par l'organisation.

ATTENTION : Les inscriptions seront fermées dès que le nombre maximum de véhicules (500) sera atteint. Il est formellement interdit de rétrocéder sa place à un autre équipage, sauf autorisation de l'organisateur.

Informations équipage

Les détails concernant le/la co-pilote et les autres membres d'équipage, pourront être données jusqu'au 1^{er} septembre 2024. Passé ce délai du 1^{er} septembre 2024, il ne sera plus possible d'ajouter un nouveau membre d'équipage. Néanmoins, il sera possible de procéder au remplacement d'un des membres d'équipage jusqu'aux vérifications du vendredi 27 septembre 2024 sous réserve d'acceptation de l'organisation.

L'équipage auto devra, à minima, être composé du pilote et de son/sa copilote sur l'ensemble du parcours des deux boucles. Néanmoins, les autres membres d'équipage n'ont pas l'obligation de participer à l'entièreté des boucles.

La grille tarifaire

Les droits d'engagement sont variables selon le véhicule inscrit (Auto – Moto – Cyclomoteur) et selon le nombre de membres d'équipage (pouvant aller jusqu'à 5 membres pour les autos)

Les droits d'engagement bénéficient d'un tarif minoré jusqu'au 1^{er} mars 2024 (Voir grille ci-jointe)

TARIFS MINORÉS VALABLES JUSQU'AU 1^{er} MARS 2024

		
FORMULE – 2 JOURS VOITURE – 2 PERSONNES • Tarifs minorés avant le 1 ^{er} mars 2024 • Soirée du samedi soir / Concert / Repas inclus 320 € Dont 20 € pour les Clubs de l'Esprit	FORMULE – 2 JOURS MOTO – 1 PERSONNE • Tarifs minorés avant le 1 ^{er} mars 2024 • Soirée du samedi soir / Concert / Repas inclus 210 € Dont 10 € pour les Clubs de l'Esprit	FORMULE – 2 JOURS CYCLO – 1 PERSONNE • Tarifs minorés avant le 1 ^{er} mars 2024 • Soirée du samedi soir / Concert / Repas non inclus 55 € Dont 5 € pour les Clubs de l'Esprit
PASSAGER SUPPLÉMENTAIRE • Soirée du samedi soir / Concert / Repas inclus 85 € / PERSONNE x	PASSAGER SUPPLÉMENTAIRE • Soirée du samedi soir / Concert / Repas inclus 85 € / PERSONNE x	SOIRÉE DU SAMEDI SOIR LE 29 JUIN DE 20H À 00H FACULTATIF 60 € / PERSONNE x
SOUS TOTAL =	SOUS TOTAL =	SOUS TOTAL =

+ FACULTATIF

 CAMPING du château de la Motte au site de l'Esprit de l'Esprit 15 € PAR EMPLACEMENT x	 LOCATION ROADBOOK TRIPY ** Uniquement MOTO et CYCLO 60 € POUR LE WE x	 REPAS & CONCERT * LE 29 JUIN DE 20H À 00H 60 € PAR PERSONNE x
SOUS TOTAL =		

TOTAL GÉNÉRAL=

* Sont concernés les personnes accompagnantes et ne participant pas au rallye.

** Facultatif : Pour la location des Roadbook électroniques de Tripy, il est vivement conseillé d'en prendre un (si vous voulez en groupe). 1 Roadbook électronique suffit pour 3 motards.



TARIFS MAJORÉS À PARTIR DU 1^{ER} MARS 2024

Tarif Voiture : 370 €

Tarif Moto : 260 €

Tarif Cyclomoteur : 75 €

Pour les clubs, Racing Flandre Organisation offre 1 engagement pour l'inscription de 10 concurrents d'un même groupe.

Les droits d'engagement comprennent :

- Un bracelet / Pass pour chaque participant
- L'assurance RC organisation
- La Roadbook papier AUTO
- Plaque Rallye et dossard d'accès au Rallye
- L'accès aux points aventure
- La soirée concert, le samedi 28 septembre 2024
- Restauration au milieu de chaque étape
- Aire de camping-car et dépose plateau surveillée
- La production photos et vidéos (Photographes, journalistes, caméramans)
- L'organisation générale : notre équipe de 300 personnes et le service mécanique de 6 personnes sur les parcours avec 3 camions plateau
- Le tee-shirt du Rallye pour la totalité de l'équipage

Conditions de règlement pour les participants :

Par Chèque en Euros (€) à L'ordre de **RACING FLANDRE ORGANISATION**

Par virement bancaire au compte : **RACING FLANDRE ORGANISATION**

R.I.B (Relevé d'identité bancaire) : 30003 02908 00050038330 55 - Société Générale

I.B.A.N (International Bank Account Number) : FR76 3000 3029 0800 0500 3833 055

B.I.C (Bank Identification Code) – SWIFT : SOGEFRPP

Titulaire du compte / Account Owner : **RACING FLANDRE ORGANISATION**

A NOTER : les 55 € de pré-inscription viendront en déduction du montant total de l'engagement

Art. 3.2. : Clôture des engagements

Le nombre maximum de véhicules pouvant être engagés est fixé à 500.

La clôture des inscriptions sera effective lorsque le nombre de 500 véhicules sera atteint et au plus tard le 15 septembre 2024.

Les droits d'engagement sont minorés jusqu'au 1^{er} mars 2024, après cette date, les droits d'engagement seront appliqués au tarif normal.

Art. 3.3. : Les Equipages

Tout équipage participant au 5^e Rallye des 1000 Chemins de l'Aventure devra être composé d'un(e) pilote et d'un(e) Co-Pilote (non obligatoire pour les catégories Moto).

Pour les autos et motos, les co-pilotes et passagers peuvent être mineurs à condition de fournir une autorisation parentale.

Pour les Cyclomoteurs, les personnes mineures âgées d'au moins 14 ans le 27 septembre 2024 et titulaire du BSR sont autorisées à participer avec une autorisation parentale et présentation de l'originale de la carte d'identité. Les Cyclomoteurs doivent présenter l'assurance et la carte grise du Cyclomoteur.

Art. 3.4. : Convocation

Chaque participant inscrit recevra par mail son numéro de participation ainsi que les instructions d'avant départ environ 8 jours avant la date du Rallye

ARTICLE 4 - VOITURES & ÉQUIPEMENTS

Art. 4.1. Véhicules autorisés

Catégories Auto autorisées :

- Historique / Légende : Toute automobile avant les années 1980 et ayant un historique.
- Prestige : Toute voiture à caractère sportif, luxueuse, récente ou mythique.
- Folklorique : toute voiture de type 2 CV, Méharie etc. afin de donner une ambiance « Yé-Yé »
- Américaine : Toute voiture américaine vintage d'avant 1980
- Militaire : Tout véhicule militaire d'avant 1960 ayant un historique (Débarquement de Normandie etc...)
- 4x4 : véhicule 4x4 d'avant 2010. A noter : aucune épreuve Tout Terrain n'est prévue pour le 4^e Rallye des 1000 Chemins de l'Aventure, le parcours est exclusivement routier.
- Trike : Tout véhicule 3 roues ancien ou récent.

Catégories Moto autorisées :

- Historique / Légende : Toute moto avant les années 85' et ayant un historique.
- Spyder : toute Spyder ou Riker de type « Can-am »
- Side-Car : Tout type de side-car qu'il soit ancien ou récent.
- Biker : Toute moto de type « Harley-Davidson », « Indian » et autres (anciennes ou récentes)
- Trail : Toute moto d'aspect Tout-Terrain comme les Yamaha Ténéré, KTM Adventure, BMW Adventure etc...

Catégories Cyclomoteur autorisées

- Tout Cyclomoteur, Solex et autres, d'avant 1985 pour donner une ambiance « décalée ».

Art. 4.2. Refus d'un véhicule par l'organisateur

L'événement se divisant en plusieurs catégories de véhicules bien distincts, l'organisateur se réserve le droit de refuser une demande d'engagement avec un véhicule ne correspondant pas aux critères de sélection de la catégorie demandée. Ainsi, tout véhicule conventionnel, auto tuning, moto récente, sportive etc. ne sera pas admis. L'organisateur validera les demandes d'inscription de véhicule sur dossier photos.

Art. 4.3. Assistances (Facultatif)

Assistance Plaque Voiture

Chaque concurrent qui le souhaite pourra se faire assister sur le parcours. Une plaque assistance sera remise lors des vérifications administratives moyennant un droit d'assistance de 75€ par véhicule et de 75€ par bracelet des personnes assistants leur donnant les droits de passage sur l'ensemble des zones fermées au public et l'accès au repas concert le samedi 28 septembre 2024 au soir.

Assistance Organisation

Racing Flandre Organisation met à disposition des concurrents 3 équipes techniques sur les parcours, ainsi que 3 véhicules dépanneuses/plateau.

ARTICLE 5 - PUBLICITÉ

Les droits d'engagement impliquent le consentement de la pose d'autocollants sur le véhicule et la publicité de l'organisateur. Ceci est non négociable.

Art. 5.1. : pose d'autocollants sur le véhicule

L'organisation se charge d'apposer sur le véhicule les autocollants à l'effigie du 5^e rallye des 1000 Chemins de l'Aventure où figurera le numéro de concurrent et les visuels relatifs aux partenaires principaux de l'événement. Chaque concurrent doit prévoir 1 emplacement :

- Pour la catégorie auto : 1 emplacement 50 cm x 50 cm de chaque côté des portières et 1 emplacement pour une plaque rallye sur la face avant (calandre)
- Pour la catégorie moto et Cyclomoteur : 1 emplacement 20 cm x 20 cm de chaque côté et face avant

Possibilité pour les équipages d'apposer toute publicité de manière lisible sur le véhicule à conditions :

- Que cette publicité ne soit pas contraire aux dispositions légales en vigueur.
- Que cette publicité ne dénature pas le caractère historique du Véhicule
- Que cette publicité ne nuise pas à l'organisation

Art. 5.2. : dossards

L'ensemble des membres d'équipage (auto et moto) devra porter le dossard fourni par l'organisateur comportant son numéro de participation. Le port du dossard est obligatoire sur toute la durée des 2 boucles du rallye afin de permettre l'identification du concurrent lors des points aventure notamment.

Art. 5.3. : Droit à l'image

Tout participant au 5^e Rallye des 1000 Chemins de l'Aventure :

- autorise l'organisateur, conformément aux dispositions relatives au droit à l'image, à fixer, reproduire et communiquer au public les photographies, enregistrements audios et vidéos pris de sa personne et/ou de son véhicule et ce, sous toute forme et tous supports connus et inconnus à ce jour, dans le monde entier, sans limitation de durée, intégralement ou par extraits dans le but de promouvoir l'événement ainsi que son organisateur et de conférer à ceux-ci la plus large couverture médiatique.
- s'engage à prémunir l'organisateur de toute réclamation de son(ses) partenaire(s) quant à l'utilisation et à la reproduction de ses marques, marquages, nom, voix, images, histoire et/ou compte-rendu de sa participation à l'événement.

En effet, l'essence même du sport automobile étant de mettre en valeur d'une part les participants et leurs résultats et d'autre part toute personne apportant à ceux-ci services, soutien financier (ou autre), l'organisateur met tout en œuvre par des moyens respectueux et cohérents à l'égard de ses participants et leur(s) partenaire(s), la plus large couverture médiatique pour ces derniers et l'événement. Dans l'exercice du droit à l'image, l'Organisateur ne saurait se voir reprocher de s'y consacrer activement, sauf demande expresse et préalable

d'un concurrent et/ou de son(ses) partenaire(s) qui entendraient voir, sur un fondement expliqué, motivé et raisonnable, préserver leur anonymat.

- S'engage à avertir, en temps utile, l'organisateur s'il souhaite réaliser pour son compte personnel des images, photographies et autres captations de l'événement afin de solliciter son accord. Les enregistrements en résultant ainsi que le but de leur utilisation devront être communiqués à l'organisateur. Ce dernier pourra s'opposer à toute utilisation contraire à la promotion de l'événement ou excédant les limites légales de la liberté d'expression. Les enregistrements ainsi réalisés dans les conditions citées précédemment et n'ayant pas fait l'objet d'une opposition motivée de l'organisateur seront exclusivement utilisés par leurs auteurs dans un cadre privé, sauf autorisation préalable et expresse de l'organisateur.

- reconnaît que tous les droits de propriété intellectuelle (droits d'auteurs, droit des marques, etc...) comme ceux attachés au respect de la vie privée et/ou aux images, textes et autres captations de l'événement le concernant et/ou concernant son(ses) partenaire(s) sont ou deviennent de libres parcours exclusif au profit de l'organisateur et/ou de leurs auteurs dès lors que ces derniers auront agi avec l'accord et/ou à la demande de l'organisateur.

Toute violation des droits et obligations rappelés ci-dessus pourra faire l'objet de poursuites judiciaires à l'initiative de l'organisateur et/ou des auteurs de textes, images et autres captations ou commentaires de l'événement, de ses participants et de son(ses) partenaire(s) de ces derniers, notamment sur le fondement des dispositions légales (notamment articles L.335-2 et L.335-3 du code de la propriété intellectuelle) définissant les faits de contrefaçon ou, alternativement de réclamations en justice de l'Organisateur sur le fondement de la concurrence déloyale, cette énumération n'étant en aucun cas limitative.

ARTICLE 6 – PARCOURS

Art 6.1. : Description parcours

Le rallye sera divisé en 3 grandes boucles :

- La boucle des Flandres (143 Kms environ pour les autos – 160 kms pour les motos - 90 Kms pour les cyclos)
- La boucle 7 Vallées Artois Ternois (155 Kms environ pour les autos – 180 kms pour les motos – 90 kms pour les cyclos))
- La boucle Audomaroise (environ 149km pour les autos – 177 kms pour les motos)

Chaque boucle possède quelques tronçons de chemins non goudronnés pour les catégories trail, moto et quad.

L'entièreté des 3 Boucles se déroule sur routes ouvertes.

Chaque concurrent toute catégorie (auto – moto – Cyclomoteur) se verra remettre un **road book** papier lors des vérifications administratives.

Chaque concurrent devra télécharger l'application gratuite **TRI- Rally** (Apple ou Android).

Pour les motos et les cyclomoteurs, il est conseillé de louer un roadbook électronique pour 60 € le week-end. Une location pour 3 concurrents roulant en groupe peut suffire.

Les concurrents sur Cyclomoteur qui le souhaitent, pourront (sur chacune des boucles suscitées) charger leur Cyclomoteur dans leur véhicule d'assistance ou perso lorsqu'ils se situeront dans une zone de « chargement possible» signalée sur le **Road Book**.

Art 6.2. : Circulation

Pendant toute la durée de l'épreuve du 5^e Rallye des 1000 Chemins de l'Aventure, les participants devront se conformer strictement au code de la route Français ainsi qu'aux obligations légales et autres prescriptions réglementant la circulation en France.

Il est interdit à tout équipage, sous peine de pénalité pouvant aller jusqu'à la mise hors course :

- De bloquer de manière intentionnelle le passage ou d'empêcher les dépassements
- De se comporter d'une manière incompatible avec l'esprit sportif

ARTICLE 7 - LE TEMPS IMPARTI

Seule l'heure de départ sera rappelée à tous les participants, le jour des vérifications techniques et administrative. Elle devra être strictement respectée sous peine de pénalité dans le classement des deux boucles.

ARTICLE 8 – ÉPREUVES ET CLASSEMENT

Art 8.1. : Classement par points

Les 3 types de classement du 5^e Rallye des 1000 Chemins de l'Aventure sont :

- Les Contrôles de Passages (CP)
- Les Points Aventure (PA)
- Les Épreuves Cartographiques (EC)

Lors de chaque CP, PA, EC un certain nombre de points vous sera attribué, le plus grand nombre de points enregistrés remportera l'épreuve au terme des 2 jours.

Une grille des points est à retrouver dans le guide technique annexé au présent règlement.

Chaque type de classement est indépendant

1 Classement général des 3 types de classement détermine, pour chaque catégorie de véhicule, le vainqueur du 5^e Rallye des 1000 Chemins de l'Aventure.

1 Classement général toutes catégories confondues.

Chaque concurrent pourra suivre son classement en instantané sur le site 1000-chemins.com

Art 8.2. : Remise de prix de la première journée

Au terme de la première journée du rallye, le samedi 28 septembre 2024, 1 trophée sera remis, lors de la soirée repas/concert, au vainqueur de chaque catégorie de la journée.

ARTICLE 9 – ORGANISATION DU RALLYE

Art. 9.1 – Briefing

Un briefing par boucle est prévu de 8h à 9h (avant les pré départs) sur les parcs fermés. Il est obligatoire pour au moins 1 des membres de l'équipage afin d'obtenir les informations nécessaires au bon déroulement de la boucle du jour.

Art. 9.2 – Départ

Une heure de départ sera communiquée aux concurrents lors des vérifications techniques. Tout retard constaté au départ des boucles, entraînera une pénalité (pénalité ; pénalité max).

Une grille des pénalités est à retrouver dans le guide technique annexé au présent règlement.

Au-delà de 30 minutes de retard, le départ pourra être refusé à l'équipage.

Art. 9.3. : Numéros

Les numéros de participants seront attribués et transmis aux participants en même temps que la convocation officielle mi septembre 2024.

Art. 9.4. : Remise des RoadBooks

- Les roadbooks du samedi 28 septembre seront remis lors des départs de boucles.
- Les roadbooks du dimanche 29 septembre seront remis lors des départ en remplacement du roadbook de la veille.

Art. 9.5. : Pré-Départ officiel des boucles

Pour la grille de départ Hazebrouck – Boucle Flamande pré départ à 8h45

Pour la grille d'Aire sur la Lys – Boucle Audomaroise pré départ à 8h15

Pour la grille de départ d'Auchel - Boucle 7 Vallées Artois Ternois pré départ à 8h00

Art. 9.6 : Départ des boucles (horaires indicatifs)

Hazebrouck – Pour la boucle Flamande départ 9h00

Aire sur la Lys – Pour la boucle Audomaroise départ 8h45

Auchel – Pour la boucle 7 vallées Artois Ternois départ 8h45

Art. 9.7 – Contrôles de Passages (CP)

Les Contrôles de Passages sont tenus secrets et dispersés tout au long du parcours. Leur objectif est de vérifier le respect de l'itinéraire des parcours des trois boucles par les concurrents.

Contrôles de passage physiques : Lors de l'arrivée à un Contrôle de Passage, l'équipage doit s'arrêter : un membre de l'organisation accompagné d'un commissaire lui posera une question culturelle ayant pour thème les territoires traversés. (Une seule question par équipage et par Contrôle de Passage).

Le classement étant régi par un système de points, une réponse correcte engrange des points et une réponse incorrecte n'engrange pas de point.

L'équipage repart ensuite sur la suite du parcours.

Nouveauté : LES Contrôles de passage SELFIE sont tenus secrets et sont dispersés également tout au long du parcours et matérialisés par un panneau. Lors de l'arrivée devant un CP Selfie un membre de l'équipage devra prendre un selfie devant un monument, château, église ou encore personnage indiqué avec son téléphone portable et reprendre la route. **Cette photo devra être présentée et approuvée par le commissaire d'organisation du Contrôle de passage physique ou Point Aventure SUIVANT.**

Art. 9.9 – Points Aventure (PA) (épreuve facultative)

À l'arrivée sur un Point Aventure, les participants s'arrêtent sur un parking prévu pour l'occasion. Un espace clos est prévu afin que les participants voulant prendre part à l'activité sportive puissent se changer. Lors de l'épreuve sportive, les véhicules sont surveillés par les membres de l'organisation.

Les Points Aventure sont qualifiés de faciles et sont à la portée de tous les concurrents quel que soit leur âge. Ils sont facultatifs et possèdent leur propre classement. En cas d'abandon au cours d'un Point Aventure du jour, l'équipage est disqualifié du classement Point Aventure.

Les épreuves d'adresse qui constituent les Points Aventure sont les suivantes :

<i>Boucle Flamande</i>	<i>Boucle Audomaroise</i>	<i>Boucle Ternoise</i>
Jeux Flamands	Lazer Camp	Lancer de Gaillettes
Boule Flamande	Course de Caddies sur Pumptrack	Golf
Tir aux oiseaux (arc flamand)	Jeu de piste (Sur les traces du Colonel)	Funambulisme
Pétanque + Pesée farine	Kart à pédale	Tir à l'Arbalète
Javelot Flamand	Canoë Kayak	Tir à la carabine
Mur des champions	Run and Bike	Pédalo

Chaque épreuve engrange des points en fonction des performances réalisées par un ou plusieurs membres d'équipage selon l'épreuve à laquelle il(s) participe(nt).

Art. 9.10 – Épreuve Cartographique (EC)

Sur chaque boucle, l'équipage empruntera 1 tronçon dit Épreuve Cartographique (EC) d'une distance d'environ 10 Kms environ sans Road Book directionnel.

Une carte représentant le tronçon prendra place dans le Road Book. L'application **TRI- Rally** sur votre téléphone portable sera mise à zéro et contrôlée par le commissaire « départ » et validée par le commissaire « arrivée » à la fin de parcours.

Le kilométrage exact donnera le maximum de points

10 points de pénalité seront donnés par kilomètre en plus ou en moins.

L'épreuve cartographique a son propre règlement à retrouver dans le guide technique annexé au présent règlement.

Art. 9.11 – Parc Fermé

Ils seront au nombre de 4 à divers points stratégiques dans Hazebrouck :

- PF1 Auto - Boucle Flamande
- PF2 Auto - Boucle Audomaroise
- PF3 Auto - Boucle Ternoise 7 vallées
- PA4 Moto Cyclo

Les parcs fermés seront sous surveillances et mis à disposition pour chaque équipage pour toutes les catégories de véhicule.

IMPORTANT : Après les vérifications techniques et administratives il sera possible de laisser un véhicule engagé sur le parking arrière d'HEDICOM (parking non surveillé mais fermé). La récupération des véhicules sera possible dès 6h du matin le samedi 28 septembre, il faudra alors rejoindre le parc fermé dédié jusqu'à l'heure du pré départ. Les parcs fermés du samedi soir seront obligatoires jusqu'à 21h.

Il est interdit de faire une quelconque opération (assistance / ravitaillement / réparation...) sur le véhicule se trouvant dans le parc fermé.

ARTICLE 10 – COUPES ET RÉCOMPENSES

Classement provisoire (samedi 28 septembre)

Le samedi 28 septembre, 1 trophée des vainqueurs par catégorie de la journée sera remis avant le concert.

Classement final (dimanche 29 septembre)

Des trophées et lots seront remis aux concurrents suivants :

- 1^{ère} équipe féminine du classement général AUTO
- 1^{ère} féminine du classement général MOTO
- 3 premiers concurrents des différentes catégories du rallye
- 3 premiers concurrents du classement général

Le dimanche 29 septembre, tout concurrent qui sera allé jusqu'au bout des 2 boucles recevra sur le podium d'arrivée la médaille Finisher des 1000 Chemins de l'Aventure 2024.

Les gagnants de chaque catégorie devront être présents lors de la remise des prix sous peine de perdre leur lot qui sera alors attribué au concurrent suivant du classement général.

Concours d'élégance

1^{ère} place : Trophée + Lot de prestige

2^e et 3^e place : Trophée + Lot de prestige

4^e à la 12^e place : Trophée spécial 1000 Chemins

ARTICLE 11 – RÉCLAMATIONS

Cette manifestation se déroulant sous le signe de l'amitié, aucune réclamation ne sera prise en considération. Cependant, des suggestions, pourront être adressées pour les éventuelles éditions suivantes.

ARTICLE 12 - REGLES DE CONDUITE

Le Rallye touristique automobile n'est pas une manifestation sportive et exclut toute idée de vitesse et de compétition.

Les équipages sont tenus de respecter le code de la route.

Un itinéraire établi, un Road Book contribuent au bon déroulement du rallye et à l'orientation des participants. Les éventuels dangers de la route y sont mentionnés.

L'organisation, les commissaires présents sur le parcours mais aussi les équipages disposeront des numéros de téléphone nécessaires à contacter en cas d'urgence.

ARTICLE 13 – SAVOIR VIVRE

La manifestation étant placée sous le signe de la convivialité et de la courtoisie, les équipages sont tenus de respecter les riverains, les usagers de la route et les autres équipages ainsi que l'environnement.

Tout manquement à ces règles sera sévèrement sanctionné, pouvant aller jusqu'à l'exclusion du rallye.

ARTICLE 14 – RESPONSABILITÉ

En aucun cas les organisateurs du rallye ne pourront être tenus pour responsables d'accidents de la circulation impliquant des véhicules participant au rallye survenu au cours de celui-ci. Il en va de même pour les pannes affectant les véhicules ou les contraventions dressées à l'encontre des chauffeurs ou propriétaires des véhicules participant au rallye.

IMPORTANT : l'équipage qui déciderait d'abandonner en cours de rallye devra aussitôt en informer les organisateurs du 5^e rallye des 1000 Chemins de l'Aventure par téléphone.

Par le seul fait de leur engagement, les participants dégagent ipso facto la responsabilité de l'ensemble de l'organisation et engagent leur propre responsabilité civile et pénale.

Tout conducteur ou participant en état d'ébriété ou sous l'emprise de produits illicites, ou dont le comportement va à l'encontre de la manifestation sera immédiatement exclu par l'organisation.

ARTICLE 15 – NUMERO D'URGENCE (annexe 2)

03 28 44 26 83 Numéro d'URGENCE Rallye des 1000 chemins le 28 et 29 septembre 2024.

ARTICLE 16 – ANNULATION

- À l'initiative de l'organisateur :
 - En cas de force majeure
- A l'initiative du concurrent :
 - Remboursement total avant le 15 juillet 2024
 - Remboursement à hauteur de 50% du montant total entre le 16 juillet et le 15 août 2024
 - Non remboursable après le 16 août 2024

ARTICLE 17 – ACCEPTATION ET MODIFICATION DU PRESENT REGLEMENT

Par l'unique fait de l'engagement, l'ensemble des membres des équipages prenant part au 5^e Rallye des 1000 Chemins de l'Aventure 2024 consentent à respecter sans objection la totalité du présent règlement.

Les dispositions du présent règlement pourront être modifiées si nécessaire par l'organisation. Toute modification ou nouvelle disposition sera annoncée par des additifs numérotés et datés, qui feront partie intégrante du présent **REGLEMENT** et dont les concurrents et participants devront accuser réception par émargement.

J'ai lu et j'accepte le présent règlement du 5^e Rallye des 1000 Chemins de l'Aventure – Édition 2024 ☐

Nom :

Prénom :

Date :

Signature :

Signature impérative valant accord du règlement dans son intégralité

CERTIFICATION
RACING FLANFRE ORGANISATION (RFO)

Date – Cachet – Signature

8/07/2024


Racing Flanfre Organisation
association Loi 1901
BP 138
41, Av. Delattre de Tassigny
59190 HAZEBROUCQ
Tél. 03 28 40 20 00
Fax 03 28 40 23 52



ANNEXE - RÈGLEMENT

5^e Rallye des 1000 chemins de l'aventure – édition 2024 Rallye touristique sans aucune notion de vitesse et de temps imparti

1. Matériels à prévoir (non obligatoire mais fortement conseillé) :

Auto :

- Alimentation 12v
- Chargeur de téléphone
- Support de téléphone
- Batterie externe

Moto :

- Support de téléphone
- Fixation pour GPS (en cas de location de GPS TRIPY)
- Un GPS TRIPY (Location directement sur place pour 65€)

GUIDE TECHNIQUE - REGLES ESSENTIELLES

Il est important de rappeler que le Rallye des 1000 Chemins est une promenade amicale sur routes ouvertes sans notion de chronométrage et dans le strict respect du code de la route

Pour établir le classement général, chaque équipage est invité à :

- **Valider des contrôles de passage (points stratégiques) et Répondre à un questionnaire basé sur des questions culturelles ou d'observation sur le parcours.**
- **Participer à des points aventure qui ne sont pas sur la voie publique (Jeux d'adresse)**
- **Valider des balises virtuelles placées sur le parcours d'épreuve cartographique**



CONTRÔLE DE PASSAGE (CP)

- CP Physiques
- CP Selfies



POINT AVENTURE



Epreuve CARTOGRAPHIQUE

Ces 3 thématiques présentées ci-dessus incitent les équipages à profiter différemment du Rallye en excluant toute notion de chronométrage ou de temps imposé.

Ces points obtenus seront collectés par les commissaires de courses.

Bien évidemment, tout participant au Rallye des 1000 chemins a le devoir de respecter le code de la route, les indications de vitesse, et autres signalisations. Il veillera à être particulièrement vigilant dans la traversée des villages, villes et autres agglomérations. L'exclusion d'un participant pourra être prononcée suite au constat d'une conduite dangereuse, d'une infraction grave au code de la route sans oublier tout comportement inamical envers les membres bénévoles de l'organisation. La voiture exclue se verra retirer ses plaques de rallye et devra rejoindre le village départ.

Par son engagement, chaque participant accepte le règlement du Rallye des 1000 chemins. La signature de la page 6/6 du dossier d'inscription vaut accord du règlement du rallye. Si ce document n'a pas été signé lors de la validation de l'inscription, un exemplaire devra alors être signé lors des vérifications administratives pour palier à ce manquement.

TRI-RALLY

Pour faciliter votre évolution sur le parcours, nous vous conseillons fortement d'avoir en votre possession l'indicateur kilométrique TRI-Rally que nous vous conseillons

Véritable assistant du copilote, cet outil permet de calculer les distances partielles à 10 mètres près dans le but d'anticiper les changements de direction.

L'organisation a utilisé l'application TripRoad en reconnaissance (la plus intuitive mais payante à 2€). Aucune obligation d'achat, d'autres applications gratuites sont disponibles et conviennent également.

Des fournitures telles que stylos, règles, Surligneurs, batterie externe de téléphone et boussole peuvent s'avérer très utiles.



EPREUVE CARTOGRAPHIQUE

Trois spéciales de 10 Km de navigation cartographique seront proposées sur cette édition, 1 par boucle.

Sur chaque boucle, l'équipage empruntera 1 tronçon dit Epreuve Cartographique (EC) d'une distance d'environ 10 Kms sans Road Book directionnel.

Une carte représentant le tronçon prendra la place dans le road book. L'application TRIPMETER sur votre téléphone portable sera mise à zéro par le commissaire « départ » et validée par le commissaire « arrivée » à la fin du parcours.

Le kilométrage exact donnera le maximum de points.

10 points de pénalité seront donnés par kilomètre en plus ou en moins.

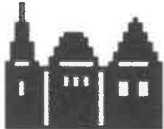
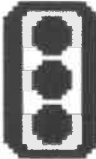
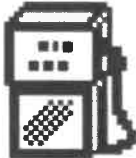
Enfin si vous êtes perdus, pas de panique ! Un point de récupération sera matérialisé dans le roadbook pour retrouver votre route après ces 10 km de cartographie. Vous aurez les moyens de vous rattraper sur d'autres énigmes

Autres conseils :

Avant de prendre le départ, nous vous conseillons de parcourir tout le roadbook afin d'identifier certaines difficultés que vous pourriez rencontrer ;

- Surligner les courtes distances pour prévenir votre pilote (moins de 100 mètres)
- Entourer les points où se trouvent les contrôles de passages et points aventures
- Identifier les points de récupération si jamais vous êtes perdus (adresses)
- Repérer la zone dédiée à l'épreuve cartographique.

LEGENDE ROADBOOK

Environnement		SIGNALISATION	
	MAIRIE		STOP
	CHÂTEAU		PRIORITÉ
	CALVAIRE CHAPPELLE		FEU TRICOLERE
	ARBRE VEGETATION		STATION ESSANCE
	EGLISE		VOIE FÉRÉE
	PONT		
	HABITATION		



Votre attestation d'assurance Responsabilité Civile pour l'organisation de concentrations de véhicules terrestres à moteur
(Article A 331-16 du Code du Sport)

Publication : septembre 2024

Annexe 1

GRILLE DES PÉNALITÉS :

Bloquer de manière intentionnelle le passage d'un concurrent	Exclusion
Empêcher un dépassement	Exclusion
Non-respect du code de la route	Exclusion
Vitesse excessive	Exclusion
Comportement incompatible avec l'esprit sportif	Exclusion
Retard sur grille de départ samedi	-100 points
Retard sur grille de départ dimanche	-300 points

GRILLE DES POINTS :

Points aventure	POINTS MAX	POINTS MINI
Lancer de Gaillettes	250	0
Mini-Golf	210	0
Funambulisme	220	0
Tir à l'arbalète	140	0
Tir à la carabine	180	0
Pédalo	200	0
Lazer camp	200	0
Caddy folie	200	0
Jeu de piste	200	0
Karts à pédales	200	0
Canoë	200	0
Run & Bike	200	0
Jeux flamands	180	0
Boule flamande	150	0
Tir aux oiseaux	210	0
Pétanque et pesée	210	0
Tir à la fronde	160	0
Javelot flamand	140	0
Mur des champions:Par concurrent	150	0
:Par public	75	
Contrôles de passage	100/contrôle	0
Epreuve cartographique	-10 pts par Écart de +/- 10% du parcours initial Base 100 points	0
Photo Selfie (Facultatif)	100	0

Annexe 2

NUMERO D'URGENCE

Numéro d'urgence Rallye des 1000 chemins le 28 et 29 septembre 2024

24/24h

03 28 44 26 83

Ce numéro apparaîtra sur l'ensemble des bracelets :

- Organisation
- Concurrents Auto et Moto
- Staff médical
- Presse
- Campeurs